



Critères de sélection des étudiants pour l'inscription en thèse-Commission TSI suite au PV du 28 Septembre 2022

Pour les demandes d'inscriptions en première année thèse, les critères et les scores suivants **seront appliqués à partir de l'année universitaire 2022-2023.**

a) Tout redoublement dans le cycle d'application est considéré comme critère éliminatoire.

b) Pour les candidats Ingénieurs :

$$\text{Score} = \text{MB} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{B1} + \text{B2}$$

MB : Moyenne du baccalauréat

M1 : Moyenne de la première année ingénieur

M2 : Moyenne de la deuxième année ingénieur

M3 : Moyenne de la troisième année ingénieur sans PFE

B1 = 1 si l'année de réussite au concours préparatoire - année du Bac = 2, sinon, B=0

B2 = sup (0, moyenne du bac - 12)

La fourchette de discussion serait entre 42 et 46

c) Pour les candidats titulaires d'une Licence (Fondamentale, Appliquée ou Unifiée) et d'un Master de recherche:

$$\text{Score} = \text{MB} + \text{L1} + \text{L2} + \text{L3} + \text{M1} + \text{M2} + \text{B1}$$

MB : Moyenne du baccalauréat

L1 : Moyenne de la première année de la Licence

L2 : Moyenne de la deuxième année de la Licence

L3 : Moyenne de la troisième année de la Licence, sans SFE

M1 : Moyenne de la première année du Master

M2 : Moyenne de la deuxième année du Master, sans la note de la mémoire

B1 = sup (0, moyenne du bac - 12)

La fourchette de discussion serait entre 62 et 66

d) Pour les candidats titulaires d'une Maitrise (ancien régime) et d'un Master :

$$\text{Score} = \text{MB} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{M4} + \text{M5} + \text{M6} + \text{B1}$$

MB : Moyenne du baccalauréat

M1 : Moyenne de la première année Maitrise

M2 : Moyenne de la deuxième année Maitrise

M3 : Moyenne de la troisième année Maitrise

M4 : Moyenne de la quatrième année Maitrise sans PFE

M5 : Moyenne de la première année Master

M6 : Moyenne de la deuxième année Master sans la note de la mémoire

B1 = sup (0, moyenne du bac - 12)

La fourchette de discussion serait entre 73 et 77

e) Pour les candidats titulaires d'une Licence et d'un Ingéniorat :



$$\text{Score} = \text{MB} + \text{L1} + \text{L2} + \text{L3} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{B1}$$

MB : Moyenne du baccalauréat

L1 : Moyenne de la première année de la Licence

L2 : Moyenne de la deuxième année de la Licence

L3 : Moyenne de la troisième année de la Licence, sans SFE

M1 : Moyenne de la première année ingénieur

M2 : Moyenne de la deuxième année ingénieur

M3 : Moyenne de la troisième année ingénieur sans PFE

B1 = sup (0, moyenne du bac – 12)

La fourchette de discussion serait entre 77 et 80

f) Pour les candidats titulaires d'un DEA (ancien régime), d'un Mastère (ancien régime) (sans redoublement) ou assistant universitaire :

Aucun score n'est demandé.

g) Pour les candidats étrangers

Les dossiers seront traités cas par cas par la commission en tenant compte des conditions générale d'admission en doctorat LMD.